

L'ECONOMIE SOLIDAIRE : CHAMPS THEORIQUES ET PRATIQUES

AGOSSA Nina

nina.aggossa@wanadoo.fr

Résumé :

L'économie solidaire dans le champ de la sphère financière et bancaire

- Les fondements de l'économie solidaire.
- Les acteurs financiers de l'économie solidaire
- Les caractéristiques d'une dynamique bancaire dans ce contexte.

Aujourd'hui, le libéralisme économique s'essouffle face aux multiples disparités dans le monde. La vague de catastrophes naturels, de pauvreté, d'exclusions voire de la montée des attentats extrémistes démontre le mal-être mondial. Le besoin de trouver des mesures alternatives à l'économie actuelle devient prépondérant. Le consensus mondial, défini dans les rapports Brundtland (du nom de Mme Gro Harlem Brundtland qui a présidé la Commission), dévoile l'urgence d'un développement durable alliant l'économique, le social et l'écologique et en sollicitant les actions solidaires.

Le paradigme d'un développement durable destiné à remédier au mal-être mondial exprime la volonté d'agir collectivement de nouveaux acteurs solidaires pour contrecarrer les limites du fonctionnement de la société actuelle. La quête d'une solidarité associée d'une part les plus démunis vis à vis du marché, des technologies, des biens de production et des crédits ; d'autre part elle interpelle les acteurs citoyens dont les institutions internationales, les entreprises notamment les banques et l'Etat.

Ainsi se définissent progressivement « un tiers secteur » ou « tiers système » qui vont induire dans la société l'élargissement d'activités solidaires par le biais des associations, des coopératives, des mutuelles... en partenariat avec les entreprises dites citoyennes et les collectivités locales.

L'accord signé pour la participation au développement durable¹ des entreprises cotées interpelle dans la mesure où nous nous demandons jusqu'à quel point la responsabilité des organismes financiers est étendue.

Dans le cadre de la sphère bancaire et financière, nous découvrons la mise en valeur de nouveaux moyens de financement et de systèmes de crédits ayant pour but d'encourager les personnes économiquement moins avantagées.

En effet, la banque figure dans la société comme un intermédiaire entre l'Etat et la société civile. Son engagement réel au développement durable serait bénéfique pour la société car elle est l'acteur le mieux placé pour véhiculer de nouvelles idées

1- Article 116, loi sur les Nouvelles Régulations Economiques.

orientées vers le bien-être. Il est question d'évaluer la dynamique bancaire solidaire en étudiant les différents types de banques « solidaires » et les moyens de promouvoir ses principes dans la banque commerciale classique.

Dans ce contexte, cette présente étude a pour but de focaliser notre attention sur l'état actuel des changements et évaluer les facteurs incitant à vouloir changer l'économie actuelle.

Nous en venons à nous demander si l'économie solidaire est un domaine complémentaire à l'économie actuelle ou peut-elle être une nouvelle voie de l'économie notamment dans le secteur le plus libéral que représente la sphère bancaire et financière ?

1- L'émergence d'une économie solidaire

1-1- La montée des crises

Face à la « desinstitutionnalisation » des principaux piliers de la société à savoir la Famille, l'Etat, le malaise s'exprime par une constante quête d'identité et l'émergence d'organismes intermédiaires de l'Etat et du marché.

L'économie prend la forme de la modernisation, de la mondialisation et de la globalisation financière. Le développement des nouvelles techniques de production associé à la déréglementation (mobilité géographique des capitaux) encourage la perte de contrôle des échanges financiers par les autorités publiques nationales.

De plus, le décloisonnement des marchés accroît les risques systémiques dus à la forte spéculation des investisseurs institutionnels (grands fonds d'investissement). En effet, le « comportement moutonnier » de ces derniers génère l'instabilité du marché financier et conduit dans certains cas à de fortes crises nationales. Leur objectif étant celui du meilleur rendement, ils effectuent leurs placements et leurs emprunts en ayant recours direct au marché financier quelques soient la monnaie ou le titre dans le monde. A partir des années quatre-vingt, les flux de capitaux ne cessent d'augmenter et de se concentrer dans les pays dits du Nord riches et industrialisés. Alors que les pays du Sud ne peuvent honorer le service annuel de leurs dettes. La disparité est encore plus grande entre ces deux parties du monde dans la mesure où la masse d'innovations financières n'est favorable qu'aux Etats compétitifs. Dans les banques, on assiste à une hausse du nombre de créiteurs suite à des taux d'intérêt élevés et des débiteurs peu solvables faisant des placements sur des actifs risqués. Sur le plan comptable, les crédits et les dépôts s'équilibrent mais les créances et les dettes des pays à l'égard des banques internationales ne cessent de croître.

Par ailleurs, le malaise naît aussi de la crise de l'Etat providence. Cette crise présente les limites d'un système fondé sur une solidarité impersonnelle et abstraite, définie sur des mesures monétaires. Or l'Etat ne dispose plus des ressources nécessaires pour contrecarrer l'exclusion, la pauvreté croissantes... La modification du système productif devenu plus flexible creuse les déficits de l'Etat et des organismes de Sécurité sociale. Les recettes (cotisations sociales) dépassent

les dépenses (assurance maladie, retraites, indemnités chômage..) face à la montée du nombre de demandeurs d'emploi. La décentralisation du service public permet aux autorités locales de prendre le relais. De même l'Etat perd son monopole au niveau des entreprises. C'est la cas par exemple de la vague de privatisation de la plupart des organisations bancaires françaises entamée depuis les années quatre-vingt. Les efforts d'unification au sein de l'Europe tendent également à remettre en cause les conditions de l'emploi dans le service public et à transformer les méthodes de travail. L'Etat nation devient une organisation dépendante d'autres Etats.

Une autre préoccupation naît du « désenchantement du monde ». Il est important de souligner l'impact du changement des mentalités principalement dans les familles occidentales. Le développement des familles monoparentales et des familles recomposées transforment ainsi les repères identitaires. Depuis Durkheim, la famille est perçue sous deux angles distincts : la parenté (lien de filiation) et la conjugalité (contrat, mariage..). D'un point de vue sociologique, la société industrielle tend à prévaloir la conjugalité sur la parenté. La montée de l'individualisme conduit ainsi à une dévalorisation des engagements durables.

Les évolutions structurelles tendent aussi à transformer le monde du travail. L'entreprise classique assimilée à une boîte noire devient alors un véritable lieu de socialisation. « La crise encore plus récente de l'emploi et les effets dramatiques du chômage sur le moral des individus ont brutalement désigné l'entreprise dynamique comme une sorte de chef d'œuvre de civilisation, puisqu'elle assure tout à la fois la sécurité du travail et la dignité sociale. C'est ainsi que l'entreprise est véritablement devenue une affaire de société pour notre époque¹ ». Face à la menace de la précarité, avoir une compétence reconnue comme profession officielle apparaît comme une valeur fondamentale du travail. Le travail est alors valorisé sous la forme d'un contrat entre l'offreur et le demandeur d'emploi. L'entreprise devient une véritable source d'identité dans la mesure où l'individu se définit en fonction de la reconnaissance de sa position par ses collègues et de la structure du Groupe (répartition des fonctions et hiérarchie). Or le chômage persiste et les institutions productives ne peuvent absorber la part d'offres sur le marché du travail par rapport aux demandes réelles. Les objectifs de productivité multiplient les emplois précaires face à la libéralisation du marché.

Parallèlement, l'ampleur de ces changements met progressivement en scène de nouvelles catégories d'acteurs et d'institutions intermédiaires réunis autour d'enjeux communs. Il se développe l'argument d'un nouveau contrat social et la mise en pratique de relations plus équilibrées basé sur le modèle du partenariat. Ce mouvement prend la relève à l'économie sociale apparue en France au XIXème siècle dont les moyens sont : l'association, les contrats de tutelle, la moralisation individuelle. La loi 1901 sur les associations conforte l'existence d'une économie

1- Cf. Piotet F., Sainsalieu R., « Méthodes pour une sociologie de l'entreprise », Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 1994.

sociale régi par le principe d'« un homme, une voix » et limite par conséquent l'intérêt matériel des participants. L'évolution du contexte ouvrira la voix à une pluralité de modes d'organisations. Ces nouvelles formes d'activités alternatives résultent d'une hybridation de l'économie marchande (secteur privé), non marchande (secteur public) et de l'économie non monétaire (bénévolat, auto-production). Dans la lignée des travaux de K. Polanyi, J-L Laville *et alii*¹ abordent l'économie sous une forme plurielle regroupant trois principes :

- le principe de marché
- la redistribution (l'Etat-Providence)
- la réciprocité.

L'originalité provient du principe de réciprocité où les actions sont déterminées par des engagements volontaires (initiatives). Ces auteurs montrent la nécessité de penser autrement le travail et de donner une légitimité réelle au tiers secteur face à l'effritement du marché du travail. La tertiarisation des activités dessine une nouvelle forme d'associationnisme et de coopératisme d'où l'économie solidaire trouve ses fondements.

L'économie solidaire devient alors la nouvelle voie de la modernité contribuant à la cohésion sociale et à la création d'emplois. A travers cette optique émergent plusieurs actions tels que le commerce équitable international, la finance solidaire, les réseaux (Systèmes d'Echange Locaux...), les aides à la personne....Mais sa reconnaissance sera d'autant plus marquante depuis la conférence de Rio de Janeiro. La convention de Rio définit les principes fondamentaux du développement durable à savoir la précaution, le pollueur/payeur, la participation et la solidarité. Il s'agit d'adopter une nouvelle démarche orientée vers la quête du bien-être et non plus du profit.

Nous retenons que, aujourd'hui, nous ne pouvons non seulement plus « laisser faire » le marché mais aussi le besoin de remédier à ses dégâts est encore plus alarmant. La politique interventionniste de l'Etat n'est plus suffisante. Ce dernier vit également une crise à la fois financière, de légitimité et d'efficacité. Quant à la modernisation des techniques de production, elle a permis de développer des formes autonomes dans le travail grâce aux évolutions technologiques, aux mobilités fonctionnelles, au développement des métiers... Mais elle a aussi augmenté la précarité et entraîné une forte crise de l'emploi. Par ailleurs, la montée de l'individualisme compte parmi les conséquences négatives du développement économique et de la société de consommation. Le besoin naît ainsi de trouver une forme alternative à la dualité Etat/ Marché. D'où les institutions intermédiaires semblent selon Renaud Sainsaulieu² les nouveaux vecteurs du changement social.

1- Cf. Aznar (G), Caillé(A), Laville (J-L), Robin (J), Suc (R). « *L'ers une économie plurielle : un travail, une activité, un revenu pour tous* ». Syros : 1997.

2- Sainsaulieu. Renaud. « *Des sociétés en mouvement. La ressource des institutions intermédiaires* ». Desclée de Brouwer : 2001.

La sortie de la crise actuelle reposerait en effet sur la dynamique des sociabilités collectives. Le « tiers secteur » ou « tiers système » apporte les réponses aux rouages de la société par l'émergence d'une véritable démocratie participative. La ressource de ces organisations (associations, mutuelles, coopératives...) consiste à répondre aux besoins qui ne peuvent être satisfaits par le marché ni l'Etat en privilégiant l'intérêt collectif.

1-2- La nécessité de « penser autrement »

Actuellement, deux types de modèle économique se présentent à nous : l'éco-développement et un modèle de croissance qualitative. Au niveau macro-économique, il est question de transformer le mode de vie et de consommation des individus. L'éco-développement inscrit dans la durabilité de l'action l'équité et l'éco-efficacité. Nous nous orientons alors vers une économie de l'environnement où il est possible d'associer l'écologie au développement humain.

Les moyens disponibles sont : « agir au local » grâce à la décentralisation des institutions publiques et impliquer l'entreprise dans la stratégie de développement durable.

« Agir au local¹ » consiste à encourager le développement agricole et régional puis contrecarrer l'explosion urbaine. Ignacy Sachs fait appel à l'intervention active des autorités locales. Il s'agit de parvenir durablement à un partage social plus équitable des moyens d'action sur l'éducation, les infrastructures et un changement de mode de vie et de type de consommation. En ce qui concerne les pays développés, l'évolution économique a permis de passer d'une révolution agricole à une révolution industrielle et technologique à l'heure actuelle. Par contre, il est possible d'éviter la concentration des activités dans une même ville afin de réduire le niveau de pollution dû aux transports générateurs de gaz carbonique. L'infrastructure peut aussi être un facteur écologique déterminant. En effet, l'urbanisation croissante engendre une consommation d'énergie trop importante. Cette démarche nécessite l'intervention des autorités publiques.

Quant à la croissance qualitative, elle fait intervenir d'autres indicateurs de mesure au sein de l'évaluation de la production. En d'autres termes, il s'agit de trouver une meilleure complémentarité entre le capital humain, matériel et financier. Dans ce cadre, l'entreprise ne cherche pas à s'agrandir en taille ou en rentabilité mais à préserver ou améliorer son éthique.

Au niveau international, la solidarité fait appel à réduire les inégalités entre les pays du Nord et ceux du Sud en allégeant d'une part le service de la dette de ces pays en mal de développement afin de hausser leur flux net de ressources financières. L'objectif consiste à ne plus laisser faire le marché et à varier les fruits que ce dernier peut porter. Le commerce équitable participe parmi d'autres à cette forme de solidarité. La démarche consiste à permettre aux producteurs et travailleurs

1- Cf. Sachs, Ignacy. « *Un monde solidaire : comprendre pour agir* ». Paris : Syros, 1996.

défavorisés des pays dits du Sud de vivre dignement de leur travail en instaurant des règles commerciales plus justes. Les produits exportés portent donc les labels d'association dont la plus connue est Max Havelaar France¹. Créée en 1992, cette association à but non lucratif apporte la transparence au sein des activités commerciales et garantit les conditions de travail décentes et des méthodes de production respectueuses de l'environnement.

Depuis quelques années la solidarité internationale ne cesse de croître sous diverses formes. Au poids des ONG² dans le monde s'ajoutent les mouvements sociaux qui imposent leurs revendications à l'international. C'est le cas par exemple de l'émergence du mouvement alter-mondialiste et l'instauration du Forum Social Mondial qui s'est tenu pour la cinquième fois en Janvier 2005. Cette nouvelle réunion officielle prouve la volonté des acteurs de l'économie solidaire (associations, syndicats...) à penser autrement lorsque qu'a lieu dans le même temps le Forum Economique Mondial existant depuis des décennies. Ces actions font ainsi preuve de la montée des valeurs de justice, de démocratie et de développement solidaire. Elles mettent en avant des préoccupations non marchandes et contribuent à alimenter en permanence le débat avec les États et les institutions internationales sur les risques que l'avenir comporte ainsi que la nécessité de construire une mondialisation équitable.

Mais les organisations productives représentent aussi des acteurs potentiels du développement durable. Suite à divers polémiques comme par exemple le scandale financier d'Enron en 2001, l'entreprise en général est passée dans le domaine public. La cohésion sociale est devenue une priorité pour le conseil de l'Europe. Il s'agit de la capacité d'assurer le bien-être de tous les membres de la société en réalisant un équilibre entre croissance économique et justice sociale. La cohésion sociale est le fruit d'une responsabilité partagée entre l'Etat et les autres organismes tels que les entreprises, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les associations. Il ne faut pas non plus négliger la part des consommateurs devenus sensibles à leurs propres intérêts que ce soit dans le domaine de la santé, de l'emploi, de l'utilité de leurs achats. La responsabilité sociale des acteurs économiques émerge. Elle consiste à développer des méthodes et des instruments pour mesurer les conséquences de l'activité économique sur la cohésion sociale. « Le gouvernement français a adopté le 3 juin 2003, une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). Cette stratégie a été élaborée sur la base d'une participation de l'ensemble des acteurs et notamment l'ensemble des ministères qui ont été invités à faire des propositions d'actions dans leurs champs respectifs³ ». L'article 116 de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE) impose aux entreprises françaises cotées d'établir un rapport annuel de développement

1- Max Havelaar France: <http://maxhavelaarfrance.org/label/garantie.htm> du 10/09/05.

2- Organisations Non Gouvernementales.

3- Cf. Jounot, Alain. " Le développement durable". AFNOR. 2004.

durable. Elle inclut ainsi les leaders bancaires nationaux et table dans ce secteur essentiellement sur la lutte contre le blanchiment mais ne les exclut pas du contrôle de la gestion des risques, des moyens de paiement, des ressources humaines, de la sécurité... Cette décision représente à la fois un engagement formel entre les entreprises et les institutions (par le biais des accords signés) dont le but est de mesurer les impacts économiques, écologiques et sociaux de toute organisation dans la société. Elle encourage les acteurs économiques à « penser autrement » leur organisation dans la qualité de leurs services et de leurs partenariats. Dans cette optique, le mécénat et l'éthique sont généralement les arguments avancés dans les rapports annuels de développement durable pour expliquer l'éventualité et/ou la mise en pratique d'un changement organisationnel. Si le mécénat peut s'expliquer par la mise en application du principe de solidarité, la primauté de l'éthique suppose des modalités d'action en vertu d'une responsabilité sociétale. Les leviers d'une politique engageant la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) concernent le management, la communication et la culture d'entreprise. Ils permettent d'améliorer le capital humain et de soutenir les perspectives de développement local ou régional.

2- L'émergence de la solidarité bancaire et financière

2-1- Les acteurs de la finance solidaire

Les efforts dans le champ de la finance solidaire s'appuient sur l'émergence de nouvelles formes d'activités et d'acteurs solidaires. La création de la Grammeen Bank part de l'idée d'instaurer une banque des pauvres, destinée aux personnes les plus démunies qui ne disposaient pas de garanties solides pour disposer de crédits auprès des banques traditionnelles. Muhammad Yunus, fondateur de cette banque, a inventé une économie alternative au Bangladesh en prenant en compte les besoins des petites commerçantes. Il est parti d'une investigation sur le terrain où les personnes n'avaient besoin que de très petites sommes pour financer leurs activités. A partir de 1976, il a instauré un système de micro-crédit rural adapté aux potentialités locales. En 1983, la Grammeen Bank est devenue une véritable organisation bancaire et un exemple qui a inspiré de nombreux programmes dans les autres parties du monde. Elle est le fruit d'une économie de proximité, d'une implication collective et des rapports humains où l'organisation n'est pas soumise à une rationalité économique. Le consensus établi à la base de cette activité constitue la clé de sa réussite. En effet, ces femmes du Bengali se sont engagées en fonction de leurs capacités de remboursement.

Stéphanie Parigi¹ analyse le cas des banques islamistes où ces organisations fonctionnent sur deux principes fondamentaux de l'Islam :

- l'interdiction du *riba* (intérêt)
- et la rémunération du capital par le partage des bénéfices.

1- Stéphanie Parigi. « *Des banques islamiques* ». Ramsay. 1989.

Ainsi l'activité bancaire classique caractérisée par le système du prêt est doublement illégal dans le droit musulman. La thésaurisation étant interdite, l'épargne des banques islamistes provient soit des revenus apportés par le pétrole, soit « des économies accumulées par la couche moyenne de la population des pays du Golfe¹ ». On distingue alors quatre types de financement utilisés par les banques islamiques :

- la financement par la « mudaraba » définit trois parties à savoir le bailleur de fonds, le preneur et l'épargnant. Le prêt est alors calculé en fonction des bénéfices générés par le projet. Les revenus nets de l'activité sont alors partagés selon un ratio ou une quote-part définis au préalable. Les pertes sont par contre supportées par la banque quand il y a eu une gestion normale.
- Le financement en participation ou la « musharaka ». Il s'agit d'une association de l'emprunteur avec la banque. Cette dernière finance sans intérêt l'activité et est remboursée par le prélèvement des recettes réalisées. Les deux parties sont dans ce cas cogérantes du projet.
- Le financement du commerce ou « murabaha » : le profit est déterminé à l'avance et retiré au stade final de la vente.
- Les opérations de location financière ou « ijara » en général réservées aux biens d'équipement. Le client dispose d'une option d'achat qu'il peut lever durant la durée du contrat.

Dans les grandes lignes, l'accent est principalement mis sur une forme de coopération et d'entraide solidaire issue de la religion. En effet, la société islamique est entièrement fondée sur l'intérêt social général. Le paiement de la zakat (impôt social) illustre le fonctionnement de ce système basé sur la redistribution des richesses. Et la création de l'Islamic School for Training and Education² permet d'assurer la professionnalisation des travailleurs à l'économie islamique selon les principes du Coran. La Nasser Social Bank en Egypte dont les activités ont débuté en 1972 faisait des prêts sans intérêts aux étudiants, pèlerins ou particuliers dans le besoin. Tout cela montre une forme d'organisation bancaire solidaire adaptée à la culture locale et qui investit parallèlement dans l'économie : formations spécifiques, participations aux projets....

Dans les pays occidentaux notamment en France, se développent de nouvelles formes d'accès au crédit par le biais d'organismes prêteurs. La finance solidaire englobe les coopératives, mutuelles et associations... Elle vise d'une part les exclus sociaux, financiers et ceux qui bénéficient d'une partie de services d'intérêt collectifs insuffisamment couverts par l'Etat. D'autre part, elle tente de répondre à des besoins de ressources liées à l'activité, l'emploi, l'insertion ou l'environnement et crée parallèlement des liens sociaux. Elle conduit ainsi à établir des relations de confiance et de proximité entre les différentes parties. Pour se

1- Cf. Stéphanie Parigi. « *op.cit.* », page 24.

2- Cf. Parigi, Stéphanie. « *op.cit.* », page 141.

démarquer, ces organisations proposent des produits financiers pouvant répondre à des critères de rentabilité sociale (agriculture biologique, culture...).

Les sociétés financières solidaires se démarquent des autres acteurs associatifs et caritatifs du développement par l'utilisation des outils classiques de la finance et de l'économie. Ainsi « les Cigales » (Clubs d'investisseurs locaux pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire) détient des participations minoritaires dans le capital d'une entreprise pour une durée de cinq ans pour que celle-ci achète à terme les parts correspondantes. Les sociétaires de Cigales investissent ainsi une partie de leur épargne mutualisée dans des projets d'économie sociales et solidaires, notamment les entreprises de services (commerce équitable, produits biologiques...). L'activité de la N.E.F (Nouvelle Economie Fraternelle), société financière à forme coopérative ouverte en 1988, s'est considérablement élargie vers le financement de projets de développement durable. Partant d'un regroupement de professions libérales (médecins, artistes, agriculteurs...) à des objectifs d'entraide financière et économique, elle intervient dans des projets à caractère social et écologique grâce à l'apport de ses sociétaires. Elle s'adosse au Crédit Coopératif, banque historique de l'économie sociale et solidaire. La NEF accorde des prêts à moyen et long terme pour financer l'acquisition immobilière ou de fonds de commerce. Quant au Crédit Coopératif, il représente la banque la mieux spécialisée dans le développement des outils ou de garanties spécifiques au monde associatif. Ses principes de base présents dans divers secteurs définissent une société équitable de liberté d'accès, d'égalité (une personne=une voix) et d'équité (limites données à la rémunération de l'argent). La spécialisation du Crédit Coopératif consiste à l'application de la loi Dailly sur les subventions, c'est à dire que la banque avance l'argent aux associations en se portant garant devant le bailleur de fonds. On a de même l'émission de fonds de garantie mutualisé. Ce que les autres banques de l'économie sociale (Caisses d'Epargne, Crédit Mutuel, Banques Populaires..) ne développent pas encore, faute d'outils financiers spécifiques.

A la fin des années quatre-vingt, l'A.D.I.E (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) a essayé de calquer son organisation sur celui de la Grammeen Bank en offrant des crédits aux chômeurs créateurs de projets économiques. Elle participe également à la quête des informations sur les aides éventuelles et les démarches à effectuer. Bien que son poids ne soit pas aussi important, elle apporte des solutions partielles grâce aux ressources accordées aux collectivités locales, aux institutions intermédiaires ou à la collecte des fonds privés. L'A.D.I.E accorde des prêts au porteur et non à l'entreprise pour une durée de deux ans à 4,95% l'an afin de lever les situations de blocage entre les banques et les personnes rencontrant des difficultés d'accès au crédit. En échange, le créateur d'entreprise doit apporter en caution la moitié du montant du prêt.

Bien qu'ils soient peu homogènes, tous ces collectifs partagent des valeurs communes dans la gestion de l'activité économique (objectif non lucratif et répartition des bénéfices sur une base collective). Ils prennent en compte des critères

sociaux et éthiques ainsi que de nouvelles formes d'échange et de solidarité.

Nous remarquons que les banques sont néanmoins des partenaires incontournables des créateurs d'entreprise et des associations. La banque demeure un acteur privilégié dans cet environnement économique dans la mesure où il dispose des moyens nécessaires pour satisfaire les personnes. Mais la banque est avant tout une entreprise qu'il serait intéressant d'analyser par la suite pour évaluer son engagement social voire solidaire.

2-2- L'apport des organisations bancaires

La banque en elle-même vit de profondes mutations structurelles. Les pressions consuméristes et les conditions de la concurrence incitent la banque à s'investir dans des domaines au préalable non escomptés. L'extension des principes de marché au domaine de la banque en France conduit aussi à la transformation du secteur.

Partant de la satisfaction des besoins individuels, la personnalisation de la relation clientèle engendre une meilleure professionnalisation du métier bancaire. Nous assistons donc à l'émergence de nouveaux types de contrat, de nouvelles méthodes de rémunération et de formation, la gestion prévisionnelle des compétences. De plus, les nouvelles technologies participent de même aux aménagements inédits du temps de travail et de ses conditions. Actuellement les services bancaires sont devenus incontournables. Des métiers d'avenir se créent dans la banque accompagnés d'une formation en continu au fur à mesure que la technologie est introduite dans chaque poste de travail. Par exemple, la mise en place de plates formes téléphoniques induit la création de « téléacteurs » capables de gérer la relation clientèle en ligne. Dans la suite logique de la segmentation de la clientèle, on voit apparaître les gestionnaires spécialisés chargés d'un ou plusieurs segments transversaux comme les entrepreneurs, les adeptes de la banque sur internet. La diversité des clients tend à mettre en place les métiers de veille concurrentielle ou de spécialistes en conseil actif. La modification du système réglementaire dans le domaine de la lutte contre le blanchiment par exemple est à la base de la mise en place du « compliance officer » chargé d'assurer le respect de ces nouvelles mesures et de prévenir le risque d'image encouru en cas d'infraction.

La responsabilité de la banque tend aussi vers la lutte contre l'exclusion bancaire.

De nouvelles dispositions bancaires ont été établies en faveur de la protection du consommateur. Modifié en juillet 1998, le droit au compte prévoit désormais la fourniture d'un service de base gratuit aux personnes les plus démunies. Pour cela il faut avoir été rejeté par les banques et pouvoir le prouver. Cette loi exclut les interdictions bancaires ou les personnes fichées à la Banque de France pour l'établissement de chèques non solvables.

Le surendettement des ménages en France a aussi incité les autorités monétaires à l'établissement d'une nouvelle loi de surendettement (loi Nejertz).

Cette dernière suscite l'établissement des commissions de surendettement dans chaque département, en collaboration avec les pouvoirs publics et les banquiers pour traiter les dossiers difficiles. Nous notons que la réalisation de cette loi montre la pression des autorités publiques sur les banques en vue de la protection des consommations en situation précaire. Cependant elle n'apporte pas de nouveaux remèdes efficaces au problème. Au contraire elle génère des coûts aux banques dans la mesure où elles disposent déjà de services de contentieux et de recouvrement étoffés.

Un arbitrage est donc réalisé en fonction des contraintes de chaque partie. Le client doit altérer la qualité de ses choix en fonction des difficultés socio-économiques qu'il rencontre. Et le banquier doit prendre en compte les besoins du client soucieux tout en évitant les surcoûts et les risques. Ses actions s'orientent vers la standardisation des services basiques et la fidélisation des clients à fort potentiel.

La compétitivité des banques table aujourd'hui sur les fonctions de distribution. L'objectif étant la réalisation du produit net bancaire, la hiérarchisation des clients part de ceux qui participent le moins au produit net bancaire à ceux qui sont les plus rentables. Le produit net bancaire, d'un point de vue technique, est la différence entre les produits d'exploitation bancaire et les charges d'exploitation bancaire. Quant à la rentabilité, c'est le rapport du bénéfice net par rapport aux capitaux propres. La rentabilité des banques est faible du fait de la « surbancairisation », de frais généraux élevés par rapport à la richesse produite et du renforcement de la concurrence. On parle de « surbancairisation » du fait que le nombre des acteurs sur le marché croît comparée à la stagnation voire la diminution de la demande de crédit. La banque s'expose alors à un risque d'achat par des banques étrangères mieux capitalisées et plus rentables.

De nouvelles stratégies bancaires se développent alors, en rupture avec les approches traditionnelles sur lesquelles les succès du secteur bancaire se sont bâtis. Leurs concrétisations reposent sur la mise en place de partenariats forts qui comportent des risques de perte de contrôle et nécessitent le partage de la valeur créée. Ces nouvelles actions reposent sur la forme de partenariat, d'alliance et de la valorisation de leurs éthiques par le biais du mécénat. L'alliance ou le partenariat supposent une coopération volontaire entre plusieurs entreprises indépendantes. Elle se caractérise par la mise en commun d'une partie de leurs ressources en vue d'un même objectif et d'avantages réciproques. Les entreprises demeurent autonomes en dehors du champ de cette opération.

La coopération peut s'établir sous de simples accords de collaboration (partenariat) ou de co-entreprises (alliance). Pour cela, les formes de collaboration souples sont privilégiées. Le partenariat en vue de la distribution des services permet de réduire le coût d'acquisition des clients.

A l'instar des banques mutualistes, les banques classiques tablent sur la confiance mutuelle entre acteurs dans ces types d'action (coopération, alliance...) et les relations de proximité en s'investissant davantage dans leur environnement

(mécénat). Aujourd'hui, elles développent une économie de gamme par l'instauration de la bancassurance (contrats d'assurance-vie, assurances multirisques habitations, assurance dommages...). Ce qui nous amène à dire que des efforts sont encourus au niveau de la satisfaction des consommateurs et la banque serait encore plus solidaire si elle disposait des moyens spécifiques pour cibler les attentes des plus défavorisés.

La crise touchant les piliers de l'économie interpelle dans la mesure où elle remet en cause les principaux fondements de la société. L'économie solidaire, bien qu'elle soit difficilement mesurable, semble apporter les solutions à l'insatisfaction des personnes. Elle développe un autre secteur dans la sphère économique en perpétuelle évolution. Ces nouvelles activités touchent autant la sphère publique que la sphère privée en multipliant les initiatives.

La sphère bancaire et financière développe de nouveaux dispositifs de gestion de l'économie. Ainsi, on voit apparaître de nouvelles formes bancaires ou de financement de crédit destinés à favoriser les plus pauvres. Mais nous remarquons que les ressources mobilisées sont difficiles à identifier sans l'apport des organisations bancaires classiques. Ces dernières participent aux actions solidaires pour des raisons d'éthique ou en fonction des pressions consuméristes. Cela nous conduit alors à nous demander si le poids de l'économie solidaire sera assez important pour transformer à l'avenir des organisations bancaires ou cela représente juste une nouvelle opportunité à la stratégie bancaire face aux conditions de la concurrence.

Bibliographie :

- Azoulay, Gérard. « Les théories du développement : du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités ». Presses Universitaires de Rennes, 2002.
- Aznar Guy et alii. « Vers une économie plurielle : un travail, une activité, un revenu pour tous ». Paris : Editions La Découverte et Syros, 1997.
- Bartoli, H. « Repenser le développement : en finir avec la pauvreté ». Paris : UNESCO, 1999.
- Blaise O.; Sainsaulieu R. « L'entreprise en débat dans la société démocratique ». Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2001.
- Coriat Benjamin et Weinstein Olivier. « Les nouvelles théories de l'entreprise ». Le livre de Poche, Librairie Générale Française, 1995.
- Chauveau A. et Rosé J-J. « L'entreprise responsable : développement durable, responsabilité sociale de l'entreprise ». Paris : Editions d'organisations, 2003.
- Chemillier-Gendreau, D. « La microéconomie appliquée à la banque ». Economica, 1993.
- Diatkine, Sylvie. « Les fondements de la théorie bancaire : des textes classiques aux débats contemporains ». Paris : Dunod, 2002.
- Ducroux, Anne-Marie. « Les nouveaux utopistes du développement durable ». Editions Autrement, 2002. Collections Mutations n° 216.

- Fazzini-Feneyrol, Nicole. « Les apprentissages du changement de l'entreprise ». L'Harmattan, 1995. Collection Logiques Sociales.
- Féron G., D'Arcimocles C-H, Bello P., Sassenou N. « Le développement durable : des enjeux stratégiques pour l'entreprise ». Editions d'organisations, 2001.
- Gadrey J., Zarifian P. « L'émergence d'un modèle du service : enjeux et réalités ». Editions Liaisons, 2002.
- Gélénier, O. « Développement durable : pour une entreprise compétitive et responsable ». Issy les Moulineaux : 2002. Collection Essais de la CEGOS
- Harribey, Jean-Marie. « L'économie économe : le développement soutenable par la réduction du temps de travail ». Paris : L'Harmattan, 1997. Logiques Economiques.
- Jounot, Alain. « 100 questions pour comprendre et agir : le développement durable ». AFNOR, 2004.
- Lacoue-Labarthe, Dominique. « Les banques en France : Privatisation, restructuration, consolidation ». Paris : Economica, 2001.
- Latouche, Serge. « La déraison de la raison économique ». Albin Michel, 2001.
- Latouche S., Nohra F., Zaoual H. « Critique de la raison économique ». L'Harmattan, 1999.
- Laville J-L, Sainsaulieu R. « Sociologie de l'association : des organisations à l'épreuve du changement social ». Desclée de Brouwer, 1997.
- March J-G et Simon H-A. « Les Organisations ». Paris : Dunod, 1999.
- Mehrotra, Santosh. « Le développement à visage humain », Paris : Economica, 2001.
- Montalieu, Thierry. « Economie du développement ». Bréal : 2001.
- Najim A., Hofman E. et Marius-Gnanou K. « Les entreprises face aux enjeux du développement durable : Eléments d'un débat ». Unesco, Karthala, 2003.
- OCDE. « Développement durable : les grandes questions ». Paris :OCDE, 2001.
- Parigi, Stéphanie. « Des banques islamiques ». Ramsay, 1989.
- Patat, Jean-Pierre. « Monnaie, système financier et politique monétaire ». Paris : Economica. Editions 2002.
- Perret, Bernard et Roustang, Guy. « L'économie contre la société : affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle ». Paris : Seuil, 1993.
- Piriou, J-P. « La comptabilité nationale ». Paris : Editions La Découverte, 1997.
- Robertson, James. « Changer d'économie ou la nouvelle économie du développement durable ». Rennes : Editions Apogée, 1999.
- Sachs, I.. « L'écodéveloppement : stratégies pour le XXIème siècle ». Paris : Syros, 1997.
- Sachs, I.. « Un monde solidaire : comprendre pour agir ». Paris : Syros, 1996. Centre de recherche et d'information pour le développement.
- Sainsaulieu, R.. « Des sociétés en mouvement ». Desclée de Brouwer, 2001.
- Sen, Amartya. « Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté ». O. Jacob, 2000.

- Sen, Amartya. « Repenser l'inégalité ». Editions du Seuil, 2000.
- Touraine, Alain. « La voie et le regard ». Editions du Seuil, 1978 ?
- Wolton, Dominique. « L'autre mondialisation ». Editions Flammarion, 2003.
- Zaccar, Edwin. « Le développement durable : dynamique et constitution d'un projet ». Bruxelles : Presses Universitaires Européennes, 2002.

Ressources internet :

<http://www.local.attac.org>

<http://www.ressources-solidaires.org>

<http://www.association4d.org/reperes>

<http://www.novethic.fr>

<http://www.bnpparibas.com>

<http://www.maxhavelaarfrance.org/label/garantie.htm>

<http://www.asso.mordnet.fr/adreg/RISPAL.PDF>